

BUREAU DE L'INFORMATION – 38^E SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

COMMISSION SHS			
Date	12 novembre 2015	Salle	XII
Séance n°	4	Heure	De : 10h A : 13h
Président(s)	S.E. Mme Hadidja Alim Youssouf	Pays	Cameroun

RESUME DE DEBAT(S)

Points examinés	<p>Point 6.4: Opportunité d'établir une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique</p> <p>Point 8.4: Soutien de l'UNESCO à la mise en oeuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali des 15 mai et 20 juin 2015</p>		
Débat n°	4	Progrès des débats	Suite et fin
Documents correspondants	38 C/33 38 C/11		
Projets de résolution examinés	38 C/COM.SHS/DR.1		
Pays ayant pris la parole	<p>Point 6.4: Etats membres : Algérie, Allemagne, Argentine, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Grenade, Inde, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maurice, Ouganda, Philippines, Qatar, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suède, Seychelles, Turquie, Venezuela (République Bolivarienne) Observateur : Saint-Siège</p> <p>Point 8.4: Algérie, Argentine, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Kenya, Mali, Sénégal, Suède</p>		
Résumé des débats	<p>- Point 6.4 – La représentante de la Directrice générale (Sous-Directrice générale pour les sciences sociales et humaines) a introduit le point. Le débat sur le point 6.4 a eu lieu : trente-deux (32) Etats membres et un (1) observateur ont pris la parole. La représentante de la Directrice générale (Sous-Directrice générale pour les sciences sociales et humaines) a répondu aux commentaires et questions soulevés par les Etats membres. La Commission a examiné le projet de résolution sur le point 6.4 dans sa forme amendée par le document 38 C/COM.SHS/DR.1, et a recommandé à la Conférence générale que celle-ci l'adopte avec amendement.</p> <p>- Point 8.4 – La représentante de la Directrice générale (Sous-Directrice générale pour les sciences sociales et humaines) a introduit le point. Le débat sur le point 8.4 a eu lieu, avec neuf (9) Etats membres qui ont pris la parole. La Commission a examiné le projet de résolution sur le point 8.4 et a recommandé à la Conférence générale que celle-ci l'adopte sans amendement.</p>		

	<p>- La Présidente a clos le débat 4 ainsi que les travaux de la commission SHS. La séance a été levée à 13h.</p>
--	---